

Préfet, le, accusations portées contre lui devant les Commissaires —

Ve ACCUSATION

Administration coupable des affaires du Pénitencier

1. En entravant par sa conduite envers ses Officiers inférieurs, cette coopération cordiale si essentielle pour faire marcher l'institution avec efficacité 142
2. En donnant d'une manière très négligente des reçus pour les articles achetés et livres pour l'usage du Pénitencier 142
3. En laissant gaspiller les matériaux et les outils faute de soin 144
4. En permettant aux Officiers du Pénitencier de fixer eux-mêmes les prix des articles faits pour les dits Officiers par le travail des Prisonniers 146
5. En laissant le Loc du Pénitencier dans un état improductif, depuis le commencement 147
6. En achetant le Cuir par vente privée, au lieu de l'acheter par contrat 147
7. En défigurant une grande quantité de pierre, qui avait été préparée à grands frais 147
8. En se procurant un grand nombre de Voitures, Chevaux, Harnais, etc., et les maintenant à grands frais aux dépens du Pénitencier, sous le prétexte de consulter la convenance et la facilité des Inspecteurs, mais en réalité pour son propre usage et celui de sa famille 149
9. En permettant aux Entrepreneurs de se départir de leurs contrats, au détriment de l'Institution 151
10. En payant de grosses sommes d'Argent à des Entrepreneurs pour tirer de la pierre des Carrières situées sur le terrain du Pénitencier, ouvrage qui aurait dû être fait par les Detenus 153
11. En payant six deniers par pied pour de la pierre à certains Carrieres, tandis qu'un Entrepreneur s'était obligé de fournir le même article pour trois deniers par pied 156
12. En construisant une Corderie dispendieuse, sans provision convenable, relativement au site; en la démolissant avant qu'il fût nécessaires de la faire: et en laissant perdre les machines, les bâches et les approvisionnements 157
13. En conduisant mal diverses affaires 160

VIe ACCUSATION.

Négligence et incapacité grossière, relativement aux Livres et Comptes du Pénitencier.

1. En n'ayant pas tenu une série convenable de Livres 162
2. En faisant des erreurs nombreuses dans les Livres 164
3. En n'ayant jamais balancé les Livres depuis le commencement de l'Institution 164
4. En n'ayant jamais fait auditer ses Comptes par les Inspecteurs 164
5. En ayant solde des Comptes qui n'étaient pas régulièrement certifiés 165
6. En payant à Samuel Breden, Entrepreneur, une somme de £194 19s. 4d. en plus 166
7. En payant à Hendry et Blacklock, Entrepreneurs, la somme de £198 1s. 9d. qu'il est maintenant impossible de retracer d'eux 168
8. En recommandant une augmentation de salaire à M. Bickerton, secrétaire du Pénitencier, à raison de l'efficacité avec laquelle il remplissait les devoirs de sa charge; tandis qu'il savait, ou aurait dû savoir que le Secrétaire s'acquittait de ses fonctions très irrégulièrement 168

Préfet, le, accusations portées contre lui devant les commissaires —

VIIe ACCUSATION.

Avoir fait souffrir les condamnés de la faim, dans le Pénitencier.

1. Que les Rations fixées par les Règlements de la prison sont suffisantes lorsqu'elles sont données en plein aux Prisonniers 169
2. Que les Rations fixées par les Règlements n'ont pas été fournies en plein 169
3. Que la nourriture fournie aux Prisonniers n'était pas suffisante pour soutenir les hommes dans leurs durs travaux 169
4. Que les Prisonniers étaient habituellement saisis par le manque de nourriture qu'ils n'étaient point en état de travailler 169
5. Que la quantité de la viande livrée par les Fournisseurs n'était pas celle fixée dans le contrat 174
6. Que les Fournisseurs livrent souvent de la viande en mauvais état, et qu'elle est reçue de même 174
7. Que les Fournisseurs donnent souvent du Pain de mauvaise qualité, et qu'on le reçoit 176
8. Que la Viande a souvent été rejetée par un Officier du Pénitencier, comme mauvaise, et a ensuite été acceptée par un autre 176
9. Que les Fournisseurs ne livrent point tous les jours la quantité nécessaire de Viandes fraîches, mais varient beaucoup dans la quantité qu'ils livrent tous les jours 178
10. Que la manière dont on cuit et l'on partage la nourriture de tous les jours est funeste aux Prisonniers, savoir, en faisant varier la quantité et en gardant le Pain et la Viande jusqu'à ce que ces articles ne soient plus bons 178
11. Que la Viande est souvent servie aux Prisonniers en mauvais état 179
12. Que le Pain a souvent été servi aux Prisonniers en mauvais état 180
13. Que dans l'été de 1846 la nourriture fournie aux Prisonniers a été bien insuffisante 180
14. Que durant la période qui s'est écoulée depuis le 23 Mars jusqu'au 26 Août 1847, la nourriture des Prisonniers a été bien insuffisante 181
15. Que durant la période depuis le 27 Août jusqu'au 4 Octobre 1847, la nourriture servie aux Prisonniers a été généralement insuffisante 182
16. Que les prisonniers ont souvent été punis pour s'être plaints avec raison de la quantité et de la qualité de la nourriture qu'ils avaient 182

VIIIe ACCUSATION.

Avoir suivi dans l'Administration de la Discipline un système de châtement cruel, aveugle et inefficace.

1. En négligeant pendant plusieurs années de garder un registre convenable des châtements infligés 182
2. Dans le caractère des divers modes châtements 183
3. En faisant fouetter les mêmes prisonnier des jours consécutifs 184
4. En faisant fouetter des Prisonniers dont le dos n'était point encore guéri des blessures causées par un châtement précédent 184
5. Dans la disproportion entre l'offense et la punition infligée; et dans la variation dans la somme de punition infligée en différents temps pour les mêmes offenses 185